



FORD FOUNDATION



International Conference on Rural Finance Research: *Moving Results into Policies and Practice*

FAO Headquarters
Rome, Italy
19–21 March 2007

Trajectoire des Systèmes de Production Agricoles et Diversification des Modes de Financement des Exploitations Familiales dans les Zones Cotonnières Ouest–Africaines: Le Cas du Sud Mali

by François Doligez & Marc Dufumier

This paper was chosen through an open call for research in rural finance, whereby the selected individuals were invited to Rome, Italy, to share their results during the conference and to discuss key issues in shaping the rural finance research agenda as well as ways of strengthening the ties between research, policy and practice.

FAO-Fondation Ford-FIDA

Conférence sur la recherche en finance rurale Rome - 19-21 mars 2006

Thème de recherche n°1 - Demande de produits et services financiers au sein des populations rurales

**TRAJECTOIRES DES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE
ET DIVERSIFICATION DES MODES DE FINANCEMENT DES
EXPLOITATIONS FAMILIALES DANS LES ZONES COTONNIERES
OUEST-AFRICAINES :**

Le cas du Sud Mali

Version présentée à la conférence – V2

François Doligez¹ & Marc Dufumier²,

Février 2007

SOMMAIRE

Sommaire.....	1
Introduction	2
Le financement des zones cotonnières ouest-africaines : un cadre d’analyse.....	3
Les enjeux du développement agricole durable dans le Sud-Mali.....	7
Financer le développement agricole durable en zone cotonniere	22
Actions et politiques de finance rurale dans les zones cotonniere : quelques pistes	31
Conclusion.....	35
Bibliographie.....	36

¹ Institut de Recherches et d’Applications des Méthodes de Développement - Université de Rennes 1 (f.doligez@iram-fr.org)

² AgroParisTech (Institut National des Sciences et Industries du vivant et de l’environnement)

INTRODUCTION

Face aux nombreux défis que la finance rurale doit relever, les zones cotonnières ouest-africaines offrent un contexte favorable, tant par la monétarisation des économies locales, l'existence d'une demande d'investissement agricole solvable ou du fait des effets organisationnels issus de l'organisation de la filière coton. Depuis la libéralisation financière des années 1980, selon les hypothèses des théories économiques qui les sous-tendent, les politiques de développement financier auraient dû engendrer l'émergence d'un « cercle vertueux de croissance » ; le développement économique, entraînant en retour une amélioration de l'efficacité du système financier. Pourtant, les analyses récentes montrent que les dispositifs financiers existants répondent de moins en moins aux enjeux du financement d'un développement agricole durable dans ces zones. Quelles hypothèses peut-on en déduire sur l'innovation en matière de finance rurale, ainsi que sur ses conditions de mise en œuvre ?

Ce texte propose, dans une première partie, de partir des hypothèses du lien entre financement et développement et de son application dans les zones cotonnières d'Afrique de l'ouest avec un regard sur la longue durée. La deuxième partie présente les constats récents en matière de développement agricole dans le cas de la région cotonnière du Mali et en déduit les enjeux à relever en termes de financement rural. Les besoins de financement de trajectoires d'exploitations agricoles de plus en plus diversifiées et différenciées semblent, dans ces zones, de moins en moins assurés par les dispositifs hérités du « système coton » et l'articulation des contrats de crédit à la production cotonnière devient un facteur aggravant des inégalités économiques et de l'exclusion sociale dans des zones où la pauvreté rurale reste majoritaire. Enfin, la troisième partie approfondit, à titre exploratoire, quelques hypothèses en matière d'innovations financières rurales et s'interroge sur leurs modalités d'expérimentation et de généralisation dans le cas des zones cotonnières ouest-africaines. En effet, face aux

constats évoqués, il est important, parmi les débats engagés autour des réformes des filières coton ouest-africaines, de repenser les politiques et les actions du développement financier.

LE FINANCEMENT DES ZONES COTONNIERES OUEST- AFRICAINES : UN CADRE D'ANALYSE

De l'essor du coton au développement financier

Le développement historique de la culture de cotonnier depuis le début du 20^{ième} siècle dans la zone sahélo-soudanienne d'Afrique de l'ouest a engendré un ensemble de conditions favorables au développement agricole et rurale. Pour un pays comme le Mali, la culture de cotonnier assure des revenus monétaires réguliers à une fraction importante de la population. Les régions cotonnières représenteraient environ 30 % de la population du pays et les quelques 200.000 exploitations agricoles concernées regrouperaient environ 2,2 millions de personnes. Exporté à 90 % de la production, le coton représente également 50 à 60 % de la valeur des exportations du pays et apporte à l'Etat plus de 10 % de ses recettes budgétaires. Outil de modernisation, de diversification, de financement des activités sociales et de structuration du monde rural, on peut parler de multifonctionnalité du coton (Hugon, 2006).

Parmi ses effets, la production de coton a assuré un ensemble de conditions favorables au développement des institutions de finance rurale. Culture de rente au marché assuré par une infrastructure de commercialisation, le coton a facilité la monétarisation des économies locales et progressivement permis la collecte d'une épargne rurale. Facilitée par un environnement technique favorable, la demande de crédit de la part des exploitations agricoles familiales s'est progressivement structurée autour de l'utilisation d'intrants (engrais, pesticides) ; mais s'est aussi étendue à l'équipement agricole nécessaire au développement de la culture attelée. Enfin, des organisations de producteurs se sont progressivement structurées dans les différentes zones cotonnières. Alors qu'il n'existait pas d'instances de

développement local, ces organisations ont joué un rôle considérable en matière d'investissement, facilité un apprentissage organisationnel au niveau des populations comme en témoigne l'histoire des réseaux mutualistes qui sont nés dans ces régions (Kafo Jiginew au Mali, Fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel au Bénin) et ont permis de constituer un support contractuel et organisationnel permettant de renforcer l'activité des institutions de crédit.

De fait, les zones rurales cotonnières figurent parmi les plus dynamiques en matière d'intermédiation financière. Il n'existe pas de statistiques de référence permettant d'analyser la répartition des volumes de financement par région ou par activités agricoles, mais plusieurs observations permettent d'illustrer cette hypothèse. Maintenues sous forme plus ou moins intégrées, les filières coton, refinancées par le secteur bancaire, constituent la principale source de crédit des exploitations agricoles familiales. En termes quantitatifs, le besoin de financement des intrants du coton est, par exemple, estimé à près de 40 milliards de FCFA pour un pays comme le Mali sur un total estimé à près de 190 milliards de FCFA, soit plus de 20 % des besoins estimés en matière de crédit agricole (Banque mondiale 1997, citée par Iram-Cedeao). D'autres sources estiment que la commercialisation du coton représenterait, pour les banques maliennes, un volume de 45 milliards de FCFA en 2000 sur un engagement total estimé entre 80 et 85 milliards de FCFA, soit plus de 50 % des concours (Cirad-Cerise, 2002). D'un point de vue plus qualitatif, c'est le dynamisme des institutions qui retient l'attention. Alors que, sous la pression des programmes d'ajustement financier mis en œuvre après la crise de la dette dans les années 1980, les banques publiques à vocation agricole disparaissaient dans presque tous les pays de la sous-région, deux banques de développement se sont maintenues, en lien avec le financement des filières cotonnières, au Burkina Faso et au Mali (Le Breton, 1989). Parallèlement, émergeaient dans ces zones, dès la fin des années 1990, les premières institutions d'épargne et de crédit rural et ces régions semblent être

devenues le siège d'une concurrence importante entre institutions financières de nature différente, des banques à la microfinance. Au Mali, on recensait ainsi, outre les dispositifs articulés à la filière coton, six institutions de microfinance présentes dans les zones cotonnières : Kafo Jiginew, Kondo Jigima, Jemini, Nyésigiso, Cveca, Canef (Fournier & alii, 2002).

Les théories économiques, étayées par des analyses économétriques au niveau national, développent l'hypothèse d'une double causalité entre développement financier et croissance économique (Berthélémy & Varoudakis, 1996). Dans ce cadre d'analyse, les zones cotonnières ouest-africaines devraient présenter des conditions favorables à l'émergence d'un « cercle vertueux de croissance » dans lequel les dynamiques économiques sont soutenues par le développement du secteur financier, lui-même amorcé et auto-entretenu par la demande des activités économiques. Cette dernière est en effet susceptible d'engendrer des volumes financiers à intermédiaire plus importants, des montants de projets à financer plus élevés et la concurrence qui se développe entre intermédiaires financiers dans ce type de zone devrait permettre d'améliorer l'efficacité du marché financier local (Polack, 1989).

Ces hypothèses, issues de l'application des théories de la libéralisation financière (Mc Kinnon, 1973) en vigueur depuis plus de deux décennies, semblent néanmoins sérieusement remises en cause par l'observation des dynamiques en cours dans les zones cotonnières ; d'où l'intérêt, dans une réflexion sur la finance rurale, d'approfondir la problématique dans ce type de contexte.

Le dispositif d'analyse mobilisé

La problématique du développement de la finance rurale dans les zones cotonnières ouest-africaines fait l'objet de nombreux travaux, parmi lesquels ceux de l'Iram³. Le crédit commercialisation et la caution solidaire adossée aux filières agricoles représente une « histoire ancienne » sur laquelle des études ont été accumulées et synthétisées (Gentil et Fournier, 1993 ; Gentil, 2004 ; Lapenu & Alli, 2004), notamment pour des pays comme le Bénin, le Burkina Faso et le Mali. Une analyse des interactions entre dynamiques économiques en zone cotonnière et développement des systèmes financiers ruraux a pu être réalisée en continu dans les années 1990 sur le cas du Bénin (Doligez, 2002). Enfin, les zones cotonnières des trois pays considérés sont, depuis de nombreuses années, le siège d'interventions dans les domaines de l'appui-conseil aux organisations de producteurs agricoles, de la gestion des ressources naturelles ou des approches filières (IRAM, 2004).

Mais c'est par l'intermédiaire du projet « caractérisation des dynamiques agraires » mis en œuvre par le PASE⁴ qu'une analyse globale a pu permettre dans le cas du Sud Mali, en 2005, de compléter les observations précédentes et d'étayer des résultats originaux en matière d'articulation entre développement agricole et accès aux services financiers. Ce projet, supervisé par la Chaire d'agriculture comparée de développement agricole de l'INA-PG⁵, était destiné, à la demande de la compagnie cotonnière malienne (CMDT⁶), à mettre en évidence les évolutions récentes de l'agriculture dans les différentes zones cotonnières du Mali, à caractériser les systèmes agraires en vigueur en leur sein ainsi qu'à établir une nouvelle typologie des systèmes de production mis en œuvre par les diverses catégories d'exploitants (Dufumier & Bainville, 2006). Sur la base d'un premier zonage agro-écologique, dix sites

³ www.iram-fr.org

⁴ Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière.

⁵ Institut National Agronomique de Paris-Grignon.

⁶ Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles.

d'études ont été retenus⁷ et des binômes d'étudiants franco-maliens issus, d'une part, de l'Institut Polytechnique Rural (IPR) de Katibougou et, d'autre part, de l'INA-PG et du CNEARC⁸ de Montpellier y ont réalisé des enquêtes sur les systèmes de production. Ce sont, au total, près de 300 exploitations agricoles qui ont pu être enquêtées de façon approfondie et, même si l'étude n'a pas vocation à fournir une représentation statistique de la situation, elle fournit les éléments d'analyse pour comprendre et interpréter les dynamiques d'évolution en vigueur.

LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE DANS LE SUD-MALI⁹

Dans la perspective de la privatisation de la Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT) en 2008 autour d'un principe d'évolution vers un modèle de monopoles locaux et la vente des actifs de la société à des opérateurs privés (Fok, 2003), la restructuration en cours envisage un recentrage des interventions des sociétés cotonnières autour des seules activités avales de la filière. Et ce, alors que la CMDT avait développé, depuis sa création en 1975, des services publics et privés en matière d'assistance technique, de crédit agricole, d'approvisionnement en matériel et intrants, de santé animale, de construction de pistes et de gestion des ressources naturelles.

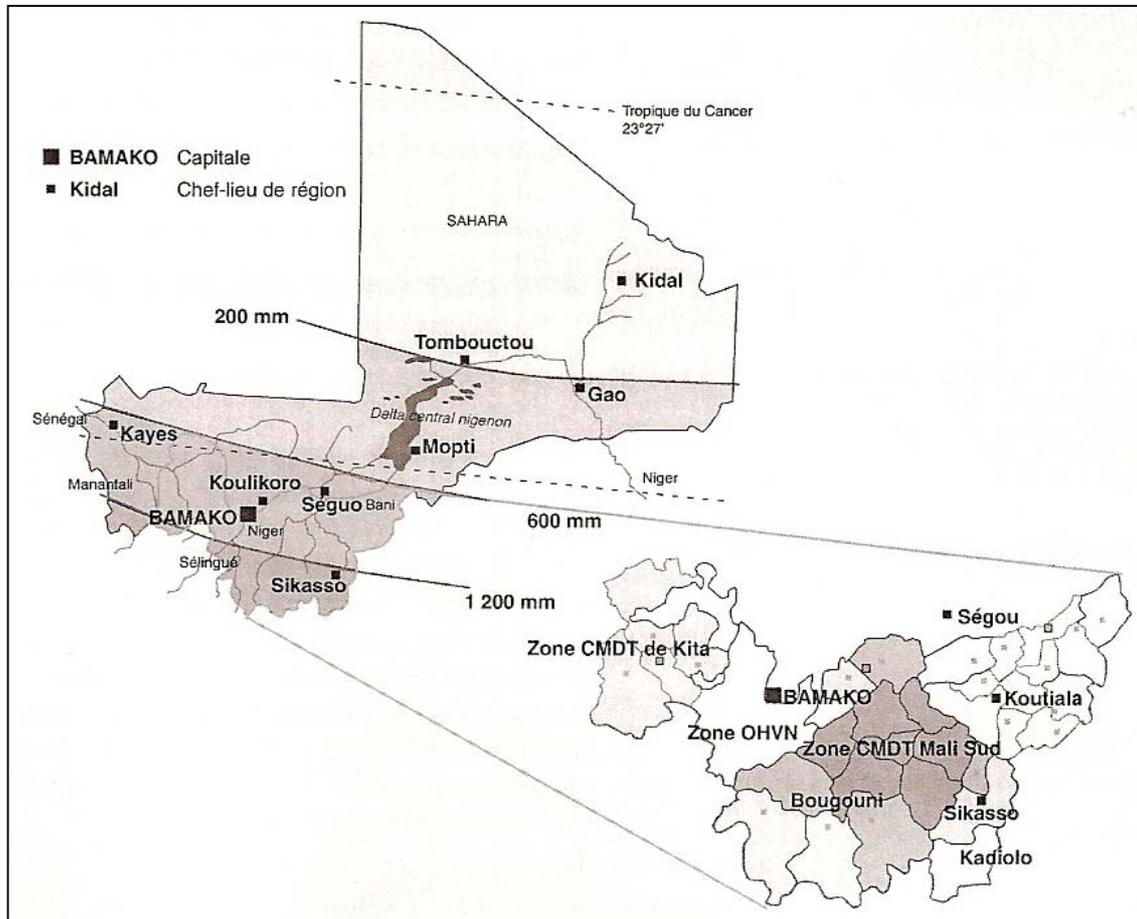
Sous l'influence des interventions de la CMDT, les changements dans les systèmes de production agricole ont été très importants, ce qu'étudie l'analyse des systèmes agraires au Sud-Mali.

⁷ Il s'agit de Djidian (Kita), Bankoumana (Kati), Dialakoroba, Ouré (Bougouni), Yorontiéna (Yanfolila), Natié (Sikasso), Karagouroula (Yorosso), M'Pélékosso (Koutiala), Kaniéwala (Bla-Yangosso) et Bouaflala (Dioïla).

⁸ Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes.

⁹ Cette partie emprunte, pour l'essentiel de son contenu, aux travaux de synthèse de l'étude des systèmes agraires du Sud Mali et, en particulier de Dufumier (2005) et Dufumier & Bainville (2006).

Graphique 1 : Carte du Sud Mali



(source : Djouara & alii, 2006)

Une « révolution agricole » de l'abattis-brûlis à la culture en continu

Dans l'ensemble de la région, les premiers défricheurs ont délimité des finages villageois de grande dimension dont les héritiers se considèrent aujourd'hui encore comme les propriétaires éminents. Seuls les « champs de case », à proximité des villages, régulièrement fertilisés par les déchets de cuisine et les excréments des petits ruminants, pouvaient être d'emblée cultivés tous les ans. Les parcelles plus éloignées, ou « champs de brousse », ne pouvaient quant à elle être cultivées qu'épisodiquement, après abattis et brûlis du couvert ligneux, entre des périodes de friche de plus ou moins longue durée.

Mais ce couvert est généralement assez lâche et dominé par les herbacées. Bien que des friches relativement longues assurent un certain maintien de la fertilité, le recru arboré n'est jamais suffisant pour contenir la pression des adventices. Les désherbages constituent une forte contrainte pour les paysans dotés d'outils manuels. Ces derniers préfèrent mettre en culture les hauts de pente, aux sols peu profonds et présentant une faible réserve en eau, mais considérés comme plus « fertiles » de par la faible incidence des adventices, du moins tant que les pluies étaient suffisamment abondantes¹⁰.

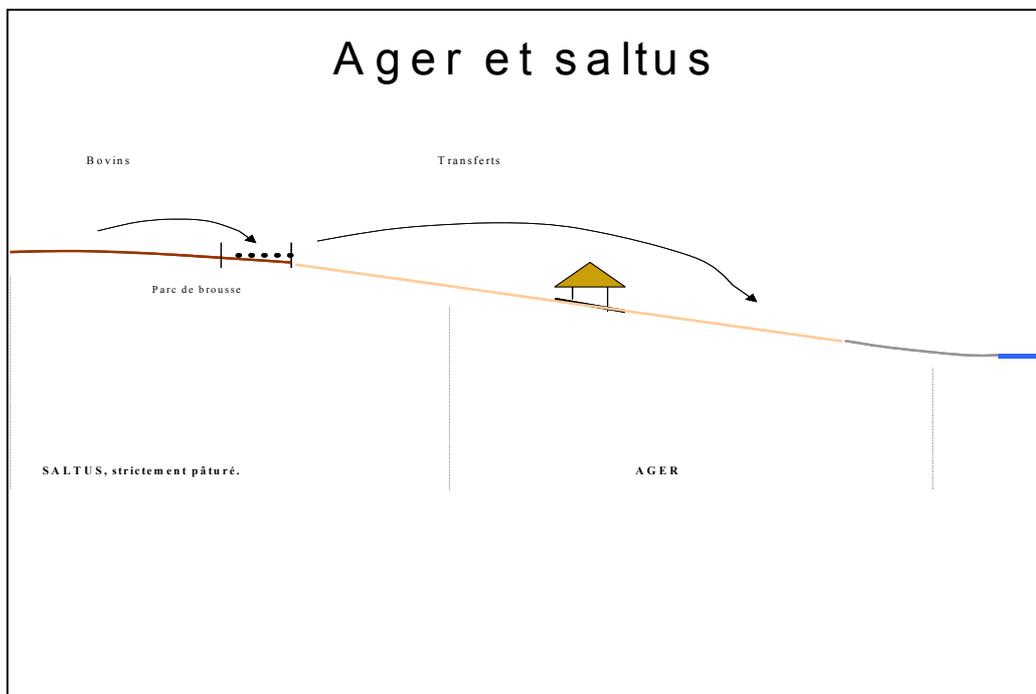
La diffusion de la traction animale a, par la suite, entraîné une bien plus grande association agriculture-élevage que celle qui prévalait auparavant. Les labours à la charrue et les sarclages au sarclo-bineur ont permis de lutter plus efficacement contre les herbes adventices et les sols plus argileux des bas de pente plus profond, mieux pourvus en eau mais plus enherbés ont pu davantage être mis en culture.

La culture permanente des champs a finalement été rendue possible grâce à de nouveaux modes de reproduction de la fertilité. A chaque saison sèche, les éleveurs transhumants venus des zones sahéliennes étaient hébergés chez les agriculteurs sédentaires en échange du parcage nocturne des animaux sur leurs parcelles. Les revenus procurés par la culture du cotonnier ont ensuite permis à certains agriculteurs de se constituer un cheptel assez important dont les effectifs sont venus s'ajouter aux troupeaux transhumants. Les allers-et-retours des bovins des aires de parcours aux zones de stabulation nocturne ont permis d'importants transferts de matière organique en direction des terres cultivées. Le transport et l'épandage des déjections supposent de disposer de moyens de transport adaptés : traction asine et charrette pour l'essentiel. Désormais, les cultures annuelles sans retour aucun à la friche ne se limitent plus aux seuls « champs de case », mais couvrent des superficies bien plus étendues,

¹⁰ Un recul des isohyètes de plus de 100 km a été observé au cours des trois dernières décennies par les climatologues

grâce aux apports massifs de fumure organique en provenance des parcs. Ces parcelles accueillent les plantes anciennement cultivées après abattis-brûlis : cotonnier, cultures céréalières (maïs, sorgho, mil, etc.) et arachide.

Graphique 2 : Schéma des transferts de fertilité du Saltus à l'Ager



Un changement de technique agricole lié aux crédits de la culture cotonnière

Ce passage à la culture continue n'a pas atteint partout le même degré (Gigou & alii, 2004). L'abattis-brûlis a été maintenu dans le sud-ouest moins densément peuplé et conforte l'idée généralement admise que l'intensification est conditionnée par une crise de fertilité, elle-même découlant d'une trop forte pression démographique. Mais dans d'autres régions comme Kita, récemment colonisée et peu peuplée, les familles disposant d'animaux de trait et du matériel de culture attelée s'efforcent de mettre en œuvre des systèmes de culture en continu, sans passer par un quelconque système d'abattis-brûlis. De fait, les résultats technico-économiques issus des enquêtes révèlent que les agriculteurs ont intérêt à développer ces systèmes de culture pour accroître non seulement les rendements à l'unité de surface, mais aussi la productivité et la rémunération du travail. La rotation biennale intensive cotonnier-

maïs et celle du maïs en succession continue avec lui-même parviennent ainsi à fournir une valeur ajoutée à l'hectare de l'ordre de 170.000 FCFA¹¹ ; tandis que les rotations dans lesquelles faute de fumure, les agriculteurs doivent laisser les parcelles en « jachère » ne fournissent qu'une valeur ajoutée de l'ordre de 40.000 FCFA à l'hectare. Un tel écart ne peut s'expliquer que par la nature des sols, les niveaux de fertilisation différents et la fréquence des récoltes permise par la culture en continue.

Mais les systèmes les plus intensifs en travail sont aussi ceux dont la rémunération de la journée de travail est supérieure : de 1.500 FCFA par jour au lieu de 700 à 1.000 FCFA. Dans le nouveau système en culture continue, les parcelles sont généralement plus proches de l'habitat et occasionnent moins de déplacements. Défrichées une fois pour toute, elles n'exigent plus d'abattis. Enfin, la division croissante du finage en zones de culture et aires de parcours allègent la surveillance des troupeaux. Cette différence notable de productivité du travail explique que les agriculteurs qui en ont les moyens ont intérêt à passer aux cultures continues sans y être contraints par une quelconque baisse de fertilité.

Même si les techniques étaient connues depuis longtemps -fumure ancienne des champs de case, introduction de la culture attelée dès l'époque coloniale- ; ce sont les crédits de campagne et d'équipement gagés sur la culture de coton qui se sont avérés déterminants. Plus que la faible densité démographique, la mise en place tardive de ces crédits dans les zones méridionales expliquent qu'on y observe encore des systèmes d'agriculture sur abattis-brûlis.

Ainsi, les agriculteurs du « vieux bassin cotonnier » situé aux alentours de Koutiala et au nord de Sikasso ont recours depuis longtemps aux outils de traction animale. Dans cette région densément peuplée (45 habitants au km²), la complémentarité entre espaces de cultures annuelles et aires de parcours y est très marquée ; les systèmes d'agriculture sur abattis-brûlis

¹¹ Au prix de 170 FCFA le kilogramme de coton-graine de premier choix.

n'y ont pratiquement plus cours. L'organisation des finages de la zone septentrionale nord-ouest de Ségou où la culture cotonnière s'est implantée un peu plus tardivement y est similaire. Par contre, dans la partie sud des cercles de Kita, Bougouni et Yanfolila, libérée assez récemment de l'onchocercose et encore peu peuplée (moins de 15 habitants au km²), les villageois n'ont guère bénéficié de crédit d'équipement. Il existe peu d'animaux de trait et d'outils attelés et proportionnellement plus nombreux sont les agriculteurs qui pratiquent encore des systèmes de culture sur abattis-brûlis avec un outillage manuel. Entre ces deux contrastes, il existe de nombreuses situations intermédiaires où seules les familles les plus riches et les mieux équipées parviennent à fertiliser leurs champs de façon à pouvoir les cultiver en continu.

De nouveaux facteurs de différenciation entre exploitations

De fait, il existe de grandes différences entre les exploitations, certaines liées à l'équipement et à la diversité des conditions écologiques, d'autres en fonction de la taille de la famille.

Les plus grandes exploitations (moins de 23 % des exploitations de la zone cotonnière selon des extrapolations de l'enquête agricole de la CMDT de 2004) sont aux mains de familles élargies qui peuvent regrouper une cinquantaine de personnes. La terre y est travaillée en commun, à l'exception de quelques parcelles de bas-fonds confiées aux épouses. Les céréales des « grands champs collectifs » sont le plus souvent réservées à l'autoconsommation et, avec des rendements de maïs avoisinant les 2 tonnes/hectare, l'autosuffisance céréalière est largement assurée. Le coton et les animaux sont principalement destinés à la vente, le chef d'exploitation pouvant redistribuer une partie de ce revenu monétaire. Le chef d'exploitation, en général âgé, a pu bénéficier des crédits disponibles jusque dans les années 1980 et profiter des bonnes conjonctures de prix. Ces exploitations sont ainsi les mieux équipées et disposent du plus grand nombre d'animaux. Les engins motorisés (tracteur, motopompes, etc.) amortis plus aisément sur de vastes surfaces, sont parfois présents. Pour toutes ces raisons les surfaces

cultivées par actif et les rendements à l'hectare sont les plus élevés¹². Du fait de l'abondance de la fumure organique, les rotations biennales intensives du type cotonnier-maïs y sont relativement fréquentes.

Les petites exploitations (plus de 10 % des exploitations) sont au contraire particulièrement vulnérables, notamment quand le nombre de personnes par actif est élevé. Ces familles sont celles qui éprouvent le plus de difficultés à s'équiper. Leur outillage est presque exclusivement manuel et leurs parcelles ne bénéficient que de transferts de matières organiques limités. Bien souvent elles pratiquent encore l'abattis-brûlis. Faute d'avoir accès à de la fumure organique et à des fertilisants minéraux en quantité suffisante, le coton est presque absent des rotations. Les plantes alimentaires (mil, sorgho, tubercules et légumineuses) sont privilégiées mais l'autosuffisance céréalière est rarement atteinte. Les revenus monétaires résultent pour l'essentiel de la vente de produits de cueillette (karité, bois de chauffe, etc.) et du travail à l'extérieur, en particulier à travers divers types de migrations. Cette recherche d'emplois salariés à l'extérieur correspond alors bien souvent à une situation de crise économique au sein des exploitations.

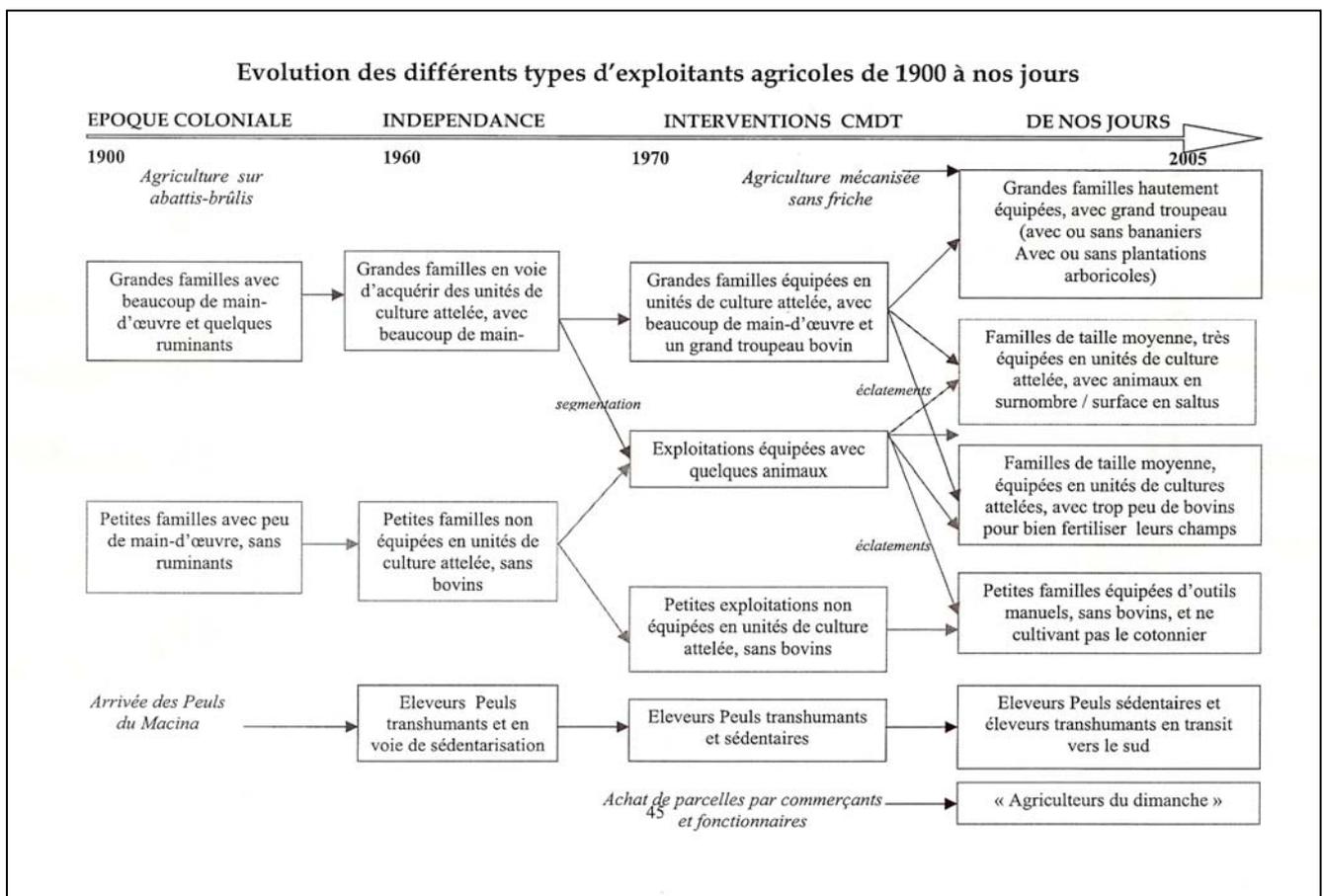
Entre ces deux extrêmes, il existe plusieurs catégories d'exploitations intermédiaires qui diffèrent surtout d'après la taille de leurs cheptels et leurs niveaux d'équipement en traction animale et matériels attelés. La taille de leurs troupeaux et la disponibilité en charrettes y conditionnent très directement l'accès à la fumure organique et la fréquence des rotations biennales les plus intensives. Les superficies cultivées en cotonnier par actif et leur rendement à l'hectare semblent être supérieurs chez les familles de taille moyenne qui ont les moyens de transporter des quantités abondantes de matières organiques depuis le saltus, les parcs

¹² jusqu'à 1,5 ha/actif et 1,2 tonne/ha de coton-graine contre respectivement un hectare maximum et 0,8 tonne/hectare en culture manuelle.

d'hivernage et les fosses fumières, en direction des parcelles cultivées sur l'ager. Les autres éléments de différenciation concernent principalement :

- La proximité ou l'éloignement des routes et marchés pour la commercialisation des produits agricoles ;
- L'accès inégal aux terres de bas-fonds pour le maraîchage ou les plantations arboricoles ;
- Les diverses opportunités de travail et de revenus à l'extérieur des villages.

Graphique 3 : Trajectoires des systèmes de production



(source : Dufumier, 2005)

En résumé, pour mieux comprendre la nature des systèmes de production pratiqués en leur sein, il semble pertinent de faire la distinction entre les divers types d'exploitations agricoles suivants :

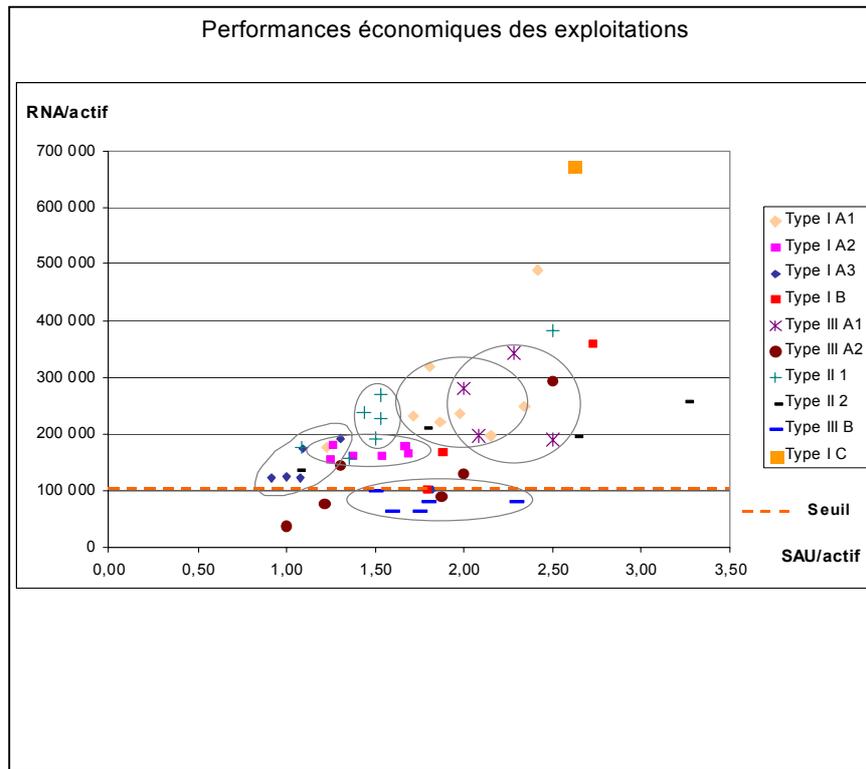
- I) Les exploitations gérées par de « grandes familles », disposant de troupeaux bovins de grande taille et de nombreux équipements attelés : charrues, multicultureurs, sarclo-bineurs, semoirs et charrettes. Ces exploitations dans lesquelles l'essentiel des revenus provient des produits de l'élevage ou des migrations à l'étranger sont certainement celles dont le développement peut désormais se poursuivre sans dépendre des crédits gagés sur la production cotonnière. Elles peuvent présenter différents sous-types :
- I - A) Les exploitations ne disposant pas de terres de bas-fonds pour la mise en œuvre de systèmes de culture fruitiers ou maraîchers ; les « grandes familles » qui possèdent ces exploitations ne sont alors généralement pas les héritières des lignages ayant fondé les villages. Les exploitations de nombreuses familles Peules sédentarisées récemment se retrouvent dans cette catégorie ;
 - I - B) Les exploitations dans lesquelles les bas-fonds sont aménagés pour mettre en œuvre des systèmes de culture intensifs (irrigation, drainage) destinés à la production de fruits (bananes) et légumes pour la vente. C'est principalement au sein de cette catégorie que l'on trouve éventuellement les premiers engins motorisés : tracteurs et motopompes ;
 - I - C) Les exploitations dans lesquelles les terrains de bas-fonds (ou certaines parcelles de plein champ dans les zones soudano-guinéennes) sont le siège de plantations arboricoles extensives destinées à la production de fruits et au « marquage des territoires ».

- II) Les exploitations de taille moyenne dans lesquelles les revenus proviennent encore pour l'essentiel des cultures annuelles (cotonnier et céréales) et dont le niveau des rendements est étroitement conditionné par l'importance des troupeaux et des équipements participant effectivement aux transferts de matières organiques entre saltus et ager. Ces exploitations de taille moyenne sont sans doute celles qui dépendent actuellement le plus des crédits gagés sur la production cotonnière. Elles présentent, selon les zones et les caractéristiques des finages villageois, une très grande gamme de sous-types, mais dans lesquelles il convient surtout de distinguer :
- II - 1) Les exploitations dans lesquelles les transferts latéraux de matières organiques et le niveau des rendements sont limités par le faible nombre d'animaux disponibles et le manque de charrettes ;
 - II - 2) Les exploitations dans lesquelles les transferts latéraux de matières organiques et le niveau des rendements sont limités par la disponibilité en surfaces fourragères et dont une partie des troupeaux doit partir en transhumance ;
- III) Les exploitations de petite taille, peu équipées et ne disposant que de très peu d'animaux, dans lesquelles les systèmes de culture restent encore manuels et sont destinés pour l'essentiel à l'autoconsommation familiale. Les familles à la tête de ces exploitations sont particulièrement vulnérables, face aux moindres accidents éventuels, et cela d'autant plus lorsqu'elles traversent la phase la plus délicate du « cycle de Chayanov » (beaucoup de bouches à nourrir au sein de la famille en relation avec le faible nombre d'actifs disponibles pour les travaux agricoles). Ces exploitations dans lesquelles les agriculteurs cultivent surtout des plantes vivrières

fournissent actuellement peu de coton-graine. Elles diffèrent entre elles pour l'essentiel selon la nature des activités développées pour permettre aux familles d'obtenir des revenus monétaires et les conséquences qui en résultent sur la disponibilité en main-d'œuvre pour les travaux des champs :

- III - A) Les exploitations dans lesquelles les revenus monétaires des exploitants résultent pour l'essentiel de la vente de produits de cueillette (bois de chauffe, karité) ou de la location de force de travail au sein même du village ou à proximité ;
 - III - B) Les exploitations dans lesquelles la main-d'œuvre familiale doit au contraire impérativement chercher des emplois rémunérés dans des zones plus lointaines : navétanes, salariés occasionnels dans les villes les plus proches, migrations pendulaires à l'étranger, etc.
- IV) Les exploitations des éleveurs Peuls transhumants ;
- V) Les exploitations des « agriculteurs du dimanche » (cf. infra).

Graphique 4 : Performance économique des exploitations



Une diversification croissante des systèmes de production

Bien que l'accent ait été mis sur le coton par la CMDT, les systèmes de production agricole du Sud-Mali ont fait l'objet d'une diversification croissante. Malgré la croissance des surfaces cotonnières, les céréales n'ont pas disparu des rotations et leurs rendements ont augmenté également. Plus qu'un hypothétique arrière-effet des engrais minéraux appliqués sur le cotonnier, il est probable que ces rendements relèvent de l'application directe d'engrais minéraux sur les céréales. Souvent stigmatisés, de tels « détournements » se justifient du point de vue des producteurs. Les variations intra-annuelles du prix des céréales sont marquées et, si le paiement tardif du coton survient en période de soudure, il peut être plus rémunérateur de consacrer son travail aux céréales qu'aux cotonniers.

La fumure organique a également joué un rôle majeur et son utilisation pourrait rapidement changé également. Avec un prix du coton-graine de 210 FCFA/kg, les systèmes de culture en continu dont le cotonnier est en tête de rotation semblent donner des résultats supérieurs à

ceux où le maïs reçoit les apports en fumure organique. Mais, avec le nouveau prix décidé en décembre 2004, il faut atteindre des rendements en coton de 1.500 kg/ha pour obtenir une valeur ajoutée équivalente à celle du maïs. Ces tendances sur l'impact de la baisse des cours du coton sur le revenu agricole monétaire des exploitations et leur impact sur la pauvreté de la zone sont confirmées par d'autres travaux plus récents (Djouara & alii, 2006).

L'élevage bovin allaitant constitue maintenant une des principales sources de revenu des familles les plus aisées. Il ne s'agit pas d'un élevage « contemplatif » ou de prestige, même s'il est vrai que les troupeaux confèrent une certaine renommée. L'élevage bovin peut être hautement productif : bœufs de trait, taurillons et bœufs destinés à la vente, lait, génisses, reproductrices. Il est fréquent dans les enquêtes que les revenus de l'élevage dépassent ceux provenant du coton et des céréales réunis. Et il faut bien sûr tenir compte de la production de fumure organique. Enfin, dans les villages peu bancarisés ou face à la défiance suscitée par les problèmes de gestion des caisses locales (Kiba Doumbia, 2006) , c'est aussi une épargne sur pied facilement mobilisable qui peut présenter un « taux d'intérêt » non négligeable.

Pour beaucoup, le coton demeure le passage obligé pour l'accès au crédit de campagne, mais certaines grandes familles, mieux dotés en animaux et équipements attelés ou qui bénéficient de revenus de parents émigrés, ne sont plus contraintes d'avoir recours aux prêts gagés sur le coton. Elles peuvent donc avoir les moyens de diversifier par elles-mêmes leurs systèmes de production.

L'aménagement de routes et de pistes dans le Sud-Mali a permis une intégration croissante aux échanges marchands avec les centres urbains. A proximité de Bamako, Sikasso ou Koutiala, certaines grandes familles ont commencé la mise en valeur arboricole et maraîchère de nombreux talweg et bas-fonds. Cette colonisation est souvent l'apanage de familles

héritières des « fondateurs » de villages qui craignent que les arbres et les clôtures ne soient synonymes d'appropriation définitive par les familles allochtones.

Très intensif, le maraîchage de contre-saison permet de produire des valeurs ajoutées à l'hectare souvent très élevées, mais la productivité du travail, sensible aux conditions du marché, n'est pas toujours supérieures aux rotations cotonniers-céréales. Les bananeraies irriguées, les plantations de manguiers greffés ou les plantations d'anacardiens produisent en revanche des valeurs ajoutées à l'hectare élevées mais n'exigent souvent que des soins réduits et la productivité du travail peut y être deux à cinq fois supérieure à celles des cultures annuelles. L'obligation d'investir dans une motopompe est un frein pour la mise en place de bananeraies et l'écoulement des mangues supposent une filière bien organisée comme à Sikasso. Les anacardiens sont plantés en intercalaire dans les cultures vivrières et n'exigent pas de capital initial important. Les superficies consacrées à de tels systèmes de culture sont encore réduites, mais elles représentent la plus grande part des parcelles « privatisées » correspondant à une profonde transformation du foncier. Elles peuvent être en partie issues du mouvement d'investissement de catégories de populations urbaines sur le foncier péri-urbain et constituant la catégorie des « agriculteurs du dimanche ». Fonctionnaires ou commerçants, ces nouveaux propriétaires, relativement absentéistes, mettent alors en place des systèmes de production relativement extensifs, avec des plantations fruitières exigeant peu de soin, mais procurant peu d'emplois et de valeur ajoutée à l'hectare.

Les enjeux du développement agricole durable

Comme on l'a vu, le transport et l'épandage du fumier des parcs d'animaux vers les champs cultivés constituent la clé principale de la transition des systèmes de culture d'abattis-brûlis vers des systèmes en continu plus productifs pour les exploitants agricoles. Elle suppose en particulier que les agriculteurs puissent avoir accès à l'élevage ou, à tout le moins, à des contrats de fumure avec les éleveurs et qu'ils puissent s'équiper en traction asine et charrettes

pour le transport. Or, d'après les enquêtes de la CMDT, 16 % des familles sont encore insuffisamment outillées pour assurer cette transition de leur système de production et cette proportion risque de s'accroître avec la transmission et la scission des grandes familles d'une génération à l'autre.

Malheureusement, avec le recentrage de la CMDT sur la seule production cotonnière, les prêts ont fortement chuté. Le nombre de crédit au petit équipement a ainsi été divisé par deux entre 1985 et 1988, sans que la BNDA ne prenne le relais, son portefeuille étant recentré sur le court terme. L'implication croissante des institutions de microfinance, Kafo Jiginew en premier lieu (SOS Faim, 2001) reste par ailleurs encore trop limitée pour combler cette lacune.

Par ailleurs, les crédits de campagne avancés par les différents dispositifs de crédit qui ont pris le relais de la CMDT (BNDA, organisations de producteurs, institutions de microfinance) sont encore gagés sur la production cotonnière. Or les familles qui en ont le plus besoin pratiquent essentiellement les cultures d'autoconsommation. Leur inscription aux « programmes-coton » vise le plus souvent à obtenir des crédits de campagne, même lorsque leur priorité n'est pas centrée sur la culture de coton. Avec l'augmentation du coût des intrants chimiques de ces dernières années, favoriser l'accès des paysans à la fumure organique et diversifier les modalités de crédit apparaissent comme des enjeux de toute première importance.

FINANCER LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE EN ZONE COTONNIERE

L'évolution de la caution solidaire gagée à la production de coton

Pour faciliter l'accès aux intrants agricoles nécessaires à la culture cotonnière, un système de financement sous forme de crédit-commercialisation a été mis en place avec le relais d'organisations de producteurs. Appliqué avec différentes variantes, il s'agit du principal mode d'accès au financement des exploitations agricoles des zones cotonnières ouest-africaines.

La CDFT¹³ et ses successeurs nationaux en Afrique de l'ouest (CMDT au Mali, Sodefitex au Burkina Faso, Sonapra au Bénin) ont comment à appliquer ce système dès les années cinquante et son application a connu diverses évolutions sans radicalement changer sur le fond. Le principe est simple : la société livre, en début de campagne des semences, des engrais, des pesticides, du matériel ; elle en suit la bonne utilisation grâce à ses encadreurs et, en lien avec la commercialisation qu'elle organise en direct ou, par la suite, à travers des organisations de producteurs (associations villageoises au Mali), elle défalque l'échéance du crédit sur la valeur du coton livré.

Cette « transaction-liée » entre commercialisation et crédit s'est avérée très efficace. Couplée aux organisations de producteurs au niveau local ; elle a permis d'alléger des coûts globaux du système et de structurer une caution solidaire entre les producteurs vis-à-vis du remboursement du crédit. En effet, schématiquement, à partir des différences de pesée entre le village et l'usine et des modifications de prix, un excédent de commercialisation est estimé entre le montant payé directement au producteur et la valeur finale de la production. Versé à l'association villageoise, cet excédent, ou « ristourne » constitue une garantie financière

¹³ Compagnie française de développement des textiles, devenue Dagriss.

constituée collectivement sur laquelle sont compensés les impayés du crédit de campagne des producteurs qui ont livré moins de production que ce qu'ils ont obtenu comme prêt.

L'expérience a montré que l'efficacité d'un tel système de crédit-commercialisation est soumis à un certain nombre de conditions particulières (Gentil & Fournier, 1993). Le crédit doit être tout d'abord lié à une culture de rente, destinée à la vente et non à l'autoconsommation. Ensuite, la commercialisation doit faire l'objet d'un monopole, afin d'éviter les « fuites » de production. Mais, pour éviter les comportements opportunistes ou « prête-noms » dans la commercialisation (vente pour le compte de tiers), il est nécessaire qu'un encadrement rapproché soit assuré par la société qui gère les deux fonctions.

La caution solidaire au niveau des associations permet à la fois de constituer une garantie financière très solide (détenue par la société qui prélève le remboursement avant le paiement de la livraison) et d'assurer, sous couvert de solidarité¹⁴ entre les membres, une pression sociale sur ces derniers.

Le système, qui a fonctionné avec de nombreuses variantes dans des contextes différents (type de produit commercialisé, composition du groupe et effectif) constitue donc une organisation efficace pour la gestion du crédit, surtout du point de vue du créancier. Il peut même être géré sans aucune responsabilité des paysans dans sa conception et son fonctionnement. Dans de nombreux cas, l'information qui circule au niveau des membres est très lacunaire et les comptes de l'association présentés en assemblée générale ne détaillent pas les situations personnelles. Quand l'information reste limitée au niveau de quelques responsables, ces derniers peuvent facilement détourner le système à leur avantage. Ils s'octroient des crédits importants qu'ils ne remboursent pas et leurs impayés sont prélevés sur l'ensemble des

¹⁴ La base du bon fonctionnement de la caution solidaire pouvant être l'attachement des membres du groupe à la responsabilité individuelle, ce qu'illustre le proverbe haoussa « le chien qui a gobé l'œuf, c'est sur lui que retombe le bâton », comme le développe D. Gentil dans le cas du Niger (Gentil, 2004).

ristournes des membres anonymes de l'organisation. Faute de transparence sur l'endettement « interne » des producteurs vis-à-vis de leur organisation, de nombreux systèmes de crédit-commercialisation ont fait faillite, en partie du fait de cette « gangrène » progressive des impayés, comme ceux de l'arachide au Sénégal ou au Niger, voire du développement d'une véritable « culture de non-remboursement » comme cela a été observé au Burkina Faso (Lapenu & alii, 2004). L'accompagnement des associations, la formation à la gestion de leurs membres, voire la possibilité d'une validation externe de leurs comptes constituent donc des facteurs importants pour assurer une transparence de leur gestion et, au final, viabiliser le système de crédit.

D'un point de vue économique, plusieurs risques menacent le système de la caution solidaire :

- En premier lieu, la caution solidaire, comme forme de garantie sociale, remplace l'exigence de garanties matérielles pour l'accès au crédit. Elle permet donc à des familles n'ayant pas de patrimoine et des revenus faibles (exploitants de type III, jeunes ménages) d'avoir accès à un crédit. Le problème est que, quand il s'agit de la seule forme de crédit disponible, son affectation prioritaire peut être autre que la culture de coton. En effet, soumis souvent à une période de soudure sévère et des contraintes de trésorerie en début de campagne agricole, un nombre parfois important de familles préfèrent revendre les intrants reçus à travers ce système de crédit pour assurer des besoins plus urgents d'approvisionnement alimentaire au niveau familial. Des enquêtes ont montré, dans le cas du Sud-Bénin, que le phénomène pouvait toucher 5 à 10 % des exploitants et des données issues du conseil de gestion ont même estimé, pour le sud du Zou, des pratiques beaucoup plus fréquentes au sein des groupements et allant jusqu'à 50 % des membres. Revendus à la moitié de leur prix d'achat, le taux d'intérêt implicite est alors de 100 % pour une durée de quelques mois. La pratique, dissimulée sous peine

d'expulsion des groupements villageois, et donc de perte de l'accès au crédit, est si étendue dans certains villages que les gros producteurs disposant de trésorerie ne s'endettent plus auprès des groupements pour acquérir les intrants, mais attendent la mise sur marché de ceux obtenus à crédit par les exploitants subissant des contraintes de trésorerie (Doligez, 2002). Comment faciliter l'accès de ces familles au crédit soudure pour réduire leurs charges financières et, au-delà, leur permettre de disposer de la fumure organique et des intrants nécessaires ? Peut-on imaginer, à l'instar du financement des groupes de femmes, des formes adaptées de crédit aux agriculteurs pauvres et non adossées à la production de coton ? L'hypothèse, développée il y a quelques années au Bénin¹⁵, d'un « tout petit crédit aux hommes » est-elle financièrement et socialement viable ?

- Ensuite, face à un système réputé fiable et permettant, par rapport à du crédit individuel, de diminuer les coûts de gestion pour les institutions de crédit, un deuxième risque est celui du surendettement. Dans un contexte rural ouest-africain, hormis peut-être l'épargne bloquée, il n'existe probablement pas de garantie plus sûre pour le crédit aux exploitations agricoles ; ce qui explique que de nombreux intermédiaires financiers y ont recours. Attirées par les revenus monétaires importants de la culture de coton, les banques commerciales (la Banque Internationale du Mali, la BIM par exemple) ou des institutions de microfinance l'ont mobilisée pour octroyer du crédit à la consommation et de nombreuses mutuelles (telles que Kafo Jiginew par exemple) s'en sont servis pour financer du crédit équipement à moyen terme, tant pour l'exploitation (culture attelée)

¹⁵ Il s'agissait de développer une forme de crédit solidaire auprès des ruraux pauvres proche du « tout petit crédit aux femmes » que la FECECAM avait expérimenté avec succès dans les années 1990 avec l'appui de l'ACI (Alliance coopérative Internationale), avant que se développent les formes de crédit aux femmes du type « crédit avec éducation » (Kafo Jiginew) ou « quatrième dimension » (RCPB).

que pour la maison (amélioration de l'habitat¹⁶). Le problème survient quant il n'existe aucune régulation de la demande et que les associations villageoises ne maîtrisent pas la gestion de la capacité d'endettement de leurs membres. Ainsi, il y a quelques années, les associations villageoises des zones cotonnières du Mali ont connu des situations de surendettement préoccupantes (jusqu'à 60 % de leurs revenus cotonniers en 1999-2000, ce taux ayant diminué par la suite), menaçant la solvabilité même du dispositif de garantie mobilisée (Fournier & alii, 2002) et se traduisant par des difficultés de recouvrement accrues au niveau des institutions financières comme Kafo Jiginew (SOS Faim, 2001).

- Un troisième risque pesant sur la caution solidaire des associations villageoises concerne leur composition. Face à l'hétérogénéité croissante des besoins de financement en raison de la différenciation des systèmes de production évoquée précédemment et compte tenu des problèmes de gestion interne, la tendance peut être à la restructuration des organisations de producteurs. C'est ainsi que de nombreuses associations villageoises au Mali ont scissionné et ont donné lieu à la création d'associations et de coopératives de producteurs de coton (APC et CPC) plus structurées et, souvent, de taille plus restreinte. Le même mouvement a transformé les groupements villageois burkinabés en groupements de producteurs de coton. Cette transformation, qui peut s'accompagner d'un recentrage des organisations de producteurs sur un plus faible nombre d'exploitants spécialisés dans la culture de cotonnier, semble soutenue, par les acteurs industriels et financiers de la filière. En effet, ces derniers, confrontés à la diminution régulière de la productivité marginale de la filière, sont désireux d'améliorer l'efficacité de sa composante productive ; mais sa contrepartie peut être d'évincer les plus petits

¹⁶ Cas de la FECECAM au Bénin par exemple.

exploitants ou les jeunes foyers en cours d'installation du système d'approvisionnement, de financement et de commercialisation articulé à la filière.

- Enfin, le dernier risque auquel est confronté le système concerne la privatisation de la filière coton, la dissociation entre l'approvisionnement en amont et la commercialisation en aval et l'ouverture à la concurrence du dispositif articulant le crédit avec la filière. En effet, un tel mécanisme ne peut fonctionner que dans une situation de monopole où la commercialisation de la production reste contrôlée, en étroite coordination avec le fournisseur d'intrants au départ. Ce schéma d'agriculture contractualisée (Hugon, 2006), largement diffusé dans les systèmes agricoles articulés à l'agro-industrie en raison de la minimisation du risque productif pris par cette dernière, ne peut fonctionner, par exemple, pour les cultures alimentaires destinées à l'autoconsommation ou à une commercialisation de proximité dans laquelle coexistent de nombreux circuits parallèles et concurrents. Dans un schéma libéralisé, la possibilité est ouverte, en théorie, pour l'exploitant agricole, de s'approvisionner auprès d'un fournisseur de son libre choix et de commercialiser dans l'usine qu'il souhaite. Le dénouement des contrats de crédit et la solvabilité globale du système devrait, dans ce cas, être garanti par une organisation globale assurant, lors du paiement des livraisons par l'usine, le prélèvement à la base du remboursement des fournitures d'intrants pour le reverser auprès des fournisseurs. C'est ainsi que le schéma a été construit dans le cas de la privatisation de l'approvisionnement et de l'égrenage au Bénin, la Centrale de sécurisation des prêts et de recouvrement (CSPR) assurant cette péréquation globale. Bien qu'il soit encore trop tôt pour porter un jugement sur l'efficacité du dispositif, les premières campagnes, marquées par le refus de certains industriels proches du pouvoir¹⁷ de s'acquitter de leurs engagements, le

¹⁷ Avant les dernières élections présidentielles.

risque de moins en moins contrôlé de comportements opportunistes (type « prête-noms ») au niveau des exploitants agricoles et les retards croissants dans le paiement des livraisons de coton au niveau des producteurs laissent présager, dès 2001, un avenir difficile à la filière marqué par ailleurs par une baisse importante de la production de coton au cours des dernières années (Dagris, 2006).

Les contraintes de l'élargissement du crédit équipement

L'étude des systèmes agraires dans le Sud-Mali a montré combien le crédit équipement a été important dans l'évolution des trajectoires d'exploitations pour leur permettre d'amorcer la « révolution agricole » décrite précédemment. S'il est difficile de préciser la part du crédit dans ce processus au Mali, des études similaires estiment que 60 à 80 % des équipements de la zone cotonnière ont été financés au Bénin par le biais du crédit équipement (Doligez, 2002).

Différentes études permettent d'analyser, dans le cas des zones cotonnières ouest-africaines (Kafo Jiginew au Mali ; Pommier, 2002 et Fececam-Bénin ; Doligez, 2002), un certain nombre de problèmes spécifiques au développement de ce type de crédit-équipement. Si l'utilisation principale correspond aux chaînes de traction animale (paires de bœufs, charrue, charrette pour le transport) ; d'autres équipements sont également financés comme des chambres froides pour des commerçants, des équipements d'artisans (postes de soudure, etc.) ou des motos-pompes pour l'irrigation. Avec l'implantation croissante des réseaux en milieu urbain où la collecte d'épargne est plus importante et compte tenu de la demande d'investissements diversifiés de montants plus élevés dans ce type de contexte, le risque existe, sans ligne de financement affectée, de voir la part de l'équipement des exploitations agricoles se réduire dans le portefeuille d'activités des institutions de microfinance (Pommier, 2002).

Cette tendance est d'autant plus forte que les risques d'impayés peuvent être plus importants. Dans le cas du Bénin, une enquête permet d'esquisser une typologie sur la place du crédit moyen terme dans la stratégie de financement des exploitations familiales. Elle confirme le fait que les exploitants ayant le plus recours au crédit pour financer leur premier équipement sont les moins capitalisés, ce qui induit des risques plus importants au niveau du réseau. Même si la pratique d'une autre activité permet de limiter ce risque, il peut donc y avoir un décalage entre sécurisation du crédit et équipement des exploitations agricoles.

Graphique 5 : Crédit équipement, trajectoire des exploitations et risques de crédit

Type	Place du crédit moyen terme dans la stratégie d'accumulation	Risques spécifiques
1. Jeunes en phase d'accumulation, non pluri-actifs	Permet l'amorce rapide d'un processus d'accumulation	Fragilité liée à la faiblesse du capital
2. Jeunes en phase d'accumulation, pluri-actifs	Idem 1, mais priorité moindre à l'équipement agricole	Fragilité limitée par les revenus de l'activité secondaire
3. Exploitations stabilisées à équipement complet, grands producteurs de coton	Déterminant pour les moins stabilisés, intéressant pour les autres, mais facultatif	Capital important mais liquidité faible ; problèmes liés aux aléas du coton
4. Exploitation en situation précaire, faible patrimoine	Indispensable mais pas toujours facteur d'accumulation de capital	Fragilité due à un faible capital et une structure familiale défavorable
5. Grandes familles, surfaces moyennes et accumulation réduite du capital	Recours au crédit moyen terme indispensable à l'équipement et bien géré	L'absence d'investissement limite les risques, activité secondaire courante
6. Grandes familles, grandes surfaces et accumulation importante de capital	Recours au crédit moyen terme rare, en dernier recours	Détournement pour d'autres personnes, dilution de la responsabilité

(source : Renard, 1999, p. 75 ; in Doligez, 2002)

Différentes études montrent que, de fait, les taux de remboursement sont moins favorables que le crédit campagne. Au Bénin, un taux d'échec de 15 % peut être extrapolé au niveau des projets financés à partir des enquêtes effectuées et une partie des emprunteurs, pour satisfaire le remboursement de leurs échéances, n'ont pas réussi à reconstituer leur niveau de prélèvements familiaux préalables au crédit. Dans l'analyse des causes, à certains risques (mortalité des bœufs, vol de la charrue, etc.), se combinent les difficultés de monter les dossiers de crédit dont la viabilité ne repose plus seulement sur la qualité de l'emprunteur. L'analyse économique et financière du projet devient indispensable pour s'assurer que les recettes induites par l'investissement couvrent bien les échéances de remboursement. Elle impose, pour les institutions financières, la nécessité de « changer de métier » en se dotant d'une réelle capacité technique d'analyse des dossiers de crédit-investissement ou en montant

des solutions externalisées à travers un couplage entre crédit et appui-conseil indépendant accompagnant les porteurs de projet¹⁸.

Les institutions de microfinance doivent, en outre, disposer de ressources stables pour adosser leur activité de crédit moyen terme¹⁹. Le plus souvent, celles-ci sont assurées par des lignes de crédit extérieure, libellées en devises et faisant porter un risque de change en cas de dévaluation. La Fececam au Bénin a ainsi été victime d'une perte de change estimée à plus de 500 millions de FCFA lors de la dévaluation de 1994. Une solution endogène, et donc moins risquée, serait de collecter directement de l'épargne longue. Ainsi, au niveau de la Fececam, deux produits d'épargne longue étaient, au début des années 2000, en cours d'expérimentation. Le dépôt à terme (DAT) « *patriote* », conçu pour des individus, associations de ressortissants²⁰ ou institutionnels souhaitant épargner, souvent en vue d'un investissement dans leur région d'origine. Le DAT correspond à un montant donné, bloqué durant au moins un an, avec une rémunération plus élevée que l'épargne sur livret (4 %). Le plan d'épargne-investissement (PEI) s'inspire quant à lui de l'habitude des versements réguliers observée dans les systèmes informels (tontines, etc.). Le montant prévu des échéances de remboursement, mensuelles ou trimestrielles, est très voisin du montant des dépôts d'épargne, réguliers pendant plusieurs mois. Pour l'acquisition d'équipements à moyen terme, la garantie est complétée par un contrat de type leasing (location-vente).

¹⁸ : Différentes réflexions ont approfondi cette question en lien avec les dispositifs de conseil de gestion et, dans le cas du Bénin, les "cellules de concertation économique" (CECO) dont le protocole d'accord avec les caisses locales de Dassa, Glazoué et Savalou a permis le financement de projets aussi variés que la transformation du manioc et de l'arachide, l'élevage (porcs, ovins, caprins), les plantations d'anacardiens, l'artisanat (ferblanterie, couture, menuiserie) ou le commerce et les services (bureautique informatisée) (Doligez, 2002).

¹⁹ : La Loi PARMEC régissant le fonctionnement des institutions mutualistes d'épargne-crédit dans la zone UEMOA n'autorise pas la transformation de ressources court-terme en emplois moyen terme, même quand existe un volume stable d'épargne.

²⁰ : Les associations de ressortissants ont été créées par des cadres scolarisés dans leur village d'origine..

ACTIONS ET POLITIQUES DE FINANCE RURALE DANS LES ZONES COTONNIERES : QUELQUES PISTES

Contexte et modalités

Le débat international autour du coton africain s'est principalement focalisé sur la question des subventions et de la distorsion induite par les politiques de soutien de quelques pays (Hazard, 2005). L'assainissement financier des sociétés gérant les filières passe par des politiques de privatisation dont les modalités diffèrent suivant les pays (Fok, 2005). Les acteurs industriels et financiers expérimentent, sous l'égide des organisations internationales, des instruments d'atténuation des effets de la volatilité des cours internationaux et de lissage des prix via des mécanismes d'assurance de marché (Dagris, 2006). Mais ces enjeux propres à la libéralisation des filières coton, pour importants qu'ils soient, ne doivent pas occulter les défis plus larges auxquels sont confrontées les zones cotonnières. Parmi les trois échelles territoriales –internationales, sous-régionales et nationales- auxquelles sont confrontées les réformes des filières coton en Afrique de l'ouest (Hugon, 2006), il est important d'approfondir les spécificités propres de chaque contexte national, en particulier celles liées à l'émergence de nouveaux acteurs et institutions.

De l'ensemble d'éléments agrégés dans cette première analyse, s'esquisse notamment une problématique spécifique de financement des exploitations agricoles familiales en zones cotonnières ouest-africaines au regard des trajectoires d'évolution sur la longue durée et des nouveaux enjeux qui découlent de l'application des réformes en cours. Trop longtemps cette question s'est focalisée autour du point de vue des acteurs industriels et financiers centrés sur l'efficacité des filières coton, au détriment des enjeux plus larges d'équité ou de durabilité des systèmes de production. Ce point de vue peut, objectivement, être partagé par des acteurs publics largement dépendants de la « rente cotonnière » via la fiscalité directe et indirecte de la filière, mais correspondre à une vision biaisée, ou partielle, de l'intérêt général.

Avant même d'esquisser des propositions d'actions ou de politiques, l'analyse mériterait, compte tenu des spécificités propres à chaque contexte et des changements institutionnels très rapides au sein de l'organisation des filières coton, approfondissements et actualisation. Elle gagnerait à une confrontation avec les acteurs et, en particulier, les organisations de producteurs et les institutions de finances rurales qui en sont proches, mutuelles d'épargne et de crédit en particulier. C'est, en effet, seulement en construisant un processus permettant d'établir un diagnostic partagé entre tous les acteurs concernés qu'il sera possible d'avancer sur un ensemble de solutions concertées ouvrant sur de nouveaux compromis entre des intérêts parfois contradictoires à court terme, mais pris à une autre échelle, souvent convergents. Si, par exemple, les organisations de producteurs et les institutions de finance rurale peuvent s'opposer sur la gestion du crédit (fixation du taux d'intérêt par exemple), leurs intérêts convergent s'il s'agit d'approfondir les conditions d'extension et de pérennisation des services financiers en zones rurales qui doivent s'inscrire dans une production agricole durable et diversifiée. Pour les pouvoirs publics partageant des défis du développement agricole durable²¹, l'enjeu serait de promouvoir un cadre d'intervention plus adapté aux conditions actuelles d'empilement institutionnel et de concurrence entre dispositifs de financement. Construit sur la base d'un partenariat public-privé adapté à une application de l'intérêt général dans la fourniture de services financiers (Marty & alii, 2006), il pourrait associer, dans sa part de financement public, une combinaison entre taxation des revenus urbains issus des filière coton²² et ressources de l'aide publique au développement, notamment issues du désendettement, compte tenu de la prévalence de la pauvreté rurale dans

²¹ Sachant que les débats actuels sur l'intervention publique en matière de financement, au Bénin comme au Mali, passent souvent par une reconversion du modèle des banques de développement en banques de « lutte contre la pauvreté » ou de « solidarité » et vise à maintenir, par démagogie ou clientélisme, une gestion étatique du crédit.

²² Ces derniers sont en effet beaucoup plus importants que les revenus ruraux nets et correspondent à la valeur ajoutée des services amont (commerce intrants et crédit) et aval (usine d'égrenage, transformation en huile, aliments pour le bétail, textile local et fibre pour l'exportation). Une modélisation pour le Mali estime par exemple les revenus urbains du coton à 142 M€ contre 65 M€ pour les revenus ruraux nets (Lévy, 2005)/

des zones où la « trappe coton » reste la seule porte d'accès au financement des petits producteurs (Lévy, 2005).

Les domaines d'application

Quels seraient, au regard des analyses précédentes, les domaines à traiter dans un tel type de partenariat ?

- Si la caution solidaire des producteurs de coton reste, pour un certain temps, l'arrangement contractuel de base de l'accès au crédit, ses modalités sont amenées à évoluer de façon importante. Dans le prolongement d'un atelier des organisations de producteurs à Sikasso, un certain nombre de propositions ont déjà été esquissées (Lapenu & alii, 2004). Les plus importantes tournent autour de l'accompagnement des associations villageoises à la gestion²³ de façon à permettre une meilleure maîtrise de leur « endettement interne » et, dans le cadre de la réorganisation de ces organisations à la base, de constituer progressivement une garantie financière additionnelle, permettant d'améliorer leur solvabilité au-delà de l'unique recette cotonnière. Ce dernier type d'évolution a déjà pu être testé avec un certain succès dans le cas du financement de la filière riz en Guinée où des associations de caution mutuelle (ACM) constituant différentes fonds de garantie interne se sont progressivement substituées aux groupes de caution solidaire constitués par les collecteurs et commerçants de la filière.
- Concernant l'identification des besoins de crédit, qu'il s'agisse de la demande au sein des organisations de producteurs de coton, de crédit de campagne individuel ou de financement de l'équipement à moyen terme, il semble indispensable de travailler sur une analyse globale du crédit à l'exploitation familiale prenant en compte l'ensemble des recettes monétaires et l'ensemble des besoins d'investissement tout au long de la

²³ L'expérience des centres de gestion au Mali constitue, à ce titre, une référence en la matière.

campagne ou des cycles d'investissement. Comme l'illustre l'expérience de la Fececam au Bénin, cette approche implique de « changer de métier » au niveau des agents de crédit et des gérants de caisses locales. Un travail de formation de ces acteurs et de constitution de référentiel au niveau des institutions s'avère indispensable pour adapter les critères d'analyse des demandes de crédit. Une autre piste à approfondir pour accompagner la diversification est celle du couplage du crédit avec le conseil à l'exploitation familiale (CEF) qui se développe dans les trois pays comme nouvelle forme d'appui-conseil auprès des exploitants agricoles. Ce couplage, selon des formes qui restent à construire, permettrait de dépasser le biais d'une collecte d'information directe par l'institution de crédit, d'assurer un appui à la gestion auprès des exploitants durant leur cycle d'investissement et pourrait contribuer à améliorer les conditions de viabilité des dispositifs de conseil qui se développent, pour l'instant, à titre essentiellement expérimental.

- En termes de produits, cette nouvelle approche devrait accompagner une diversification relativement importante des modalités de prêts. Il est probable que cette diversification engendre de nombreux défis institutionnels auprès des organisations financières censées les gérer : formation du personnel, adaptation du système d'informations et de gestion, suivi, mécanismes de contrôle interne, etc. (Pommier, 2002). Compte tenu des observations effectuées sur le terrain, il est probable que cette nouvelle approche induise la nécessité de développer, via des modalités d'accès à expérimenter, un « crédit soudure » pour les exploitations les plus en difficulté et soumises à la contrainte de revente des intrants. Enfin, une meilleure compréhension de la vulnérabilité des exploitations agricoles peut inciter à développer, en partenariat avec d'autres structures comme les mutuelles de santé (Kiba Doumbia, 2006), de nouvelles expérimentations en termes de services d'assurances.

- Enfin, outre les défis déjà posés par la diversification de l'offre de crédit, le crédit d'équipement induit une problématique spécifique de coûts (poids des charges financières au regard de la rentabilité de l'investissement pour l'exploitant) et d'accès à des ressources stables. Ses « externalités » en termes de productivité et de durabilité des systèmes de production pourraient justifier la mise à disposition de ressources longues et le financement d'un mécanisme de bonification spécifique pour élargir les capacités des institutions financières actuelles dans l'extension de ce type de crédit.

CONCLUSION

Replacés dans un cadre d'analyse sur la longue durée et prenant en compte la globalité des systèmes agraires, les modes de financement des exploitations agricoles articulés à la filière cotonnière en Afrique de l'ouest ont accompagné une « révolution agricole » marquée par la transition de l'abattis-brûlis vers une agriculture en continue à base de fumure organique d'origine animale. Mais, contrairement aux hypothèses classiques des théories du développement financier, ce processus de développement agricole n'accompagne pas, en retour, une adaptation de ces modes de financement aux nouveaux enjeux d'équité et de durabilité dans un contexte marqué par la libéralisation des filières coton. Face aux problèmes mis en évidence, il s'avère nécessaire d'élargir l'assise des contrats de crédit (caution solidaire en particulier), de diversifier les objets financés et de renforcer l'accès des exploitations agricoles pour sortir de la « trappe coton ». Ce processus de concertation sur les enjeux du développement agricole à long terme et d'innovations financières repose sur la conception de nouveaux partenariats public-privé construit de façon tripartite entre organisations de producteurs, institutions de finance rurale et pouvoirs publics.

BIBLIOGRAPHIE

Berthélémy J.C. & Varoudakis A., 1996 : *Politiques de développement financiers et croissance*, OCDE, Paris, 196 p.

Cirad-Cerise, 2002 : *La microfinance au service de l'agriculture familiale*, Paris, Mae, 36 p.

Dagris, 2006 : *Note de conjoncture n°10*, 2 p.

Djoura H., Bélières J.F., Kébé D., 2006 : *Les exploitations agricoles familiales de la zone cotonnière du Mali face à la baisse des prix du coton graine*, in Cahiers Agricultures, vol. 15 n°1, pp. 64-71.

Doligez F., 2002 : *Innovations financières, financement du développement et dynamiques rurales*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Paris X-Nanterre, 606 p.

Doligez F. & Gentil D., 2005 : *Kafo Jiginew au Sud Mali : un partenariat du crédit coopératif au long cours* », in Revue internationale de l'économie sociale, n°298, pp. 11-25.

Dufumier M., 2005 : *Etude des systèmes agraires et typologie des systèmes de production agricole dans la région cotonnière du Mali*, INA-PG, 83 p.

Dufumier M. & Bainville S., 2006 : *Mali-Sud : désengagement de l'Etat et diversification des systèmes de production*, in Afrique contemporaine, n°217, pp. 121-134.

Fok M., 2005 : *Coton africain et marché mondial : une distorsion peut en cacher une autre plus importante*, Communication au colloque Filières d'exportation de produits agricoles du Sud : réformes institutionnelles, négociations internationales et impacts socio-démographiques, AUF, Bamako, 22 p.

Fok M. & Tazi S., 2003 : *Filières cotonnières en Afrique: restructuration, défaillances de coordination et règles collectives*, CIRAD, 24 p.

Fournier Y., Konaté M. & Lapenu C., 2002 : *Etude sur le crédit en zone cotonnière*, IRAM-BIREC-CERISE, 153 p.

Gentil D. & Fournier Y., 1993 : *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Epargne et crédit en Afrique*, Syros, Paris, 271 p.

Gentil 2004 : *La caution solidaire, une histoire ancienne*, , in Guérin I. & Servet J.M. (dir.) Exclusion et liens financiers, Rapport du Centre Walras 2003, Economica, Paris, pp. 421-428.

Gigou J., Giraudy F., Doucouré C.O.T., Healy S., Traoré K. Guindo O., 2004 : *L'âge des champs : un indicateur du passage de la culture itinérante à la culture permanente dans le bassin cotonnier du Mali*, in Cahiers Agricultures, n°13, pp. 467-472.

Hazard E. (ed.), 2005 : *Négociations commerciales internationales et réduction de la pauvreté, le livre blanc sur le coton*, Enda-éditions, Dakar, 164 p.

Hugon Ph., 2006 : *Les réformes de la filière coton au Mali et les négociations internationales*, in Afrique contemporaine, pp. 203-225.

Iram-Cedeao, 2003 : *Caractéristiques de la demande, situation de l'offre, politiques publiques et financement rural*, Document complémentaire de l'étude sur la politique agricole commune de la CEDEAO, 31 p.

Iram, 2004 : *Les agricultures familiales des zones cotonnières ouest-africaines, quel avenir ?*, Document préparatoire des journées d'études « La coopération au développement entre acteurs locaux et géopolitique internationale ? Etude sur les réformes foncières, la décentralisation et les filières agricoles en Amérique latine et en Afrique de l'ouest », miméo, n.p.

Kiba Doumbia M., 2006 : *Histoire du réseau Kafo Jiginew du Mali*, miméo, 27 p.

Lapenu C., Fournier Y., Ichanjou P., 2004 : *Potentialités et limites de la caution solidaire*, in Guérin I. & Servet J.M. (dir.) Exclusion et liens financiers, Rapport du Centre Walras 2003, Economica, Paris, pp. 429-446.

Le Breton, 1989 : *Les banques agricoles en Afrique de l'ouest*, in Notes et Etudes n°24, Caisse centrale de coopération économique, Paris, 55 p.

Levy M. (coord.), 2005 : *Pour une approche renouvelée des investissements de l'AFD en matière de développement agricole, étude de cas au Mali*, Réseau Impact, Paris, 69 p.

Marty F. Trosa S. & Voisin A., 2006 : *Les partenariats public-privé*, La Découverte, Paris, 122 p.

Paugam M. & Lebègue C., 1998 : *Kafo Jiginew, une banque dans la brousse*, Editions du Félin, Paris, 125 p.

Polak J., 1989 : *Politiques financières et développement*, OCDE, Paris, 260 p.

Pommier D., 2002 : *Impact socio-économique des prêts d'équipement : l'expérience du réseau Kafo Jiginew au Mali*, IRAM, 38 p.

SOS Faim, 2001 : *Kafo Jiginew, Sud-Mali*, in Zoom Microfinance, n°4, Bruxelles, 8 p.